

Compte rendu

Réunion d'information et d'échanges – Projet Chapelle Charbon

Lundi 14 février 2022 à 18h30

En présence de

Éric LEJOINDRE, Maire du 18^e arrondissement de Paris

Intervenants

Sylvie BORST, Directrice générale, Paris & Métropole Aménagement

Adeline CHAMBE, Directrice de l'aménagement, Paris & Métropole Aménagement

Catherine CENTLIVRE, Responsable de projets, Paris & Métropole Aménagement

Sidonie BOUILLEROT, Architecte urbaniste du projet urbain, BASE

Antoine SANTIARD, Architecte du projet urbain, h2o

Julien BELLENOUE, Paysagiste du projet urbain, BASE

Animation

Coline GRÉGOIRE, Sennse

Lieu : visioconférence Zoom

Durée : 1h45, de 18h30 à 20h15

Participants : environ 90 connexions

Format

La réunion d'information et d'échanges relative au projet urbain Chapelle Charbon a été organisée le **lundi 14 février 2022 à 18h30**. Elle s'est tenue à distance, via l'outil de **visioconférence Zoom**, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur liées au contexte épidémique du COVID-19. Un diaporama a été projeté comme support aux présentations orales de chaque intervenant. Il se trouve joint au présent compte-rendu. Le public a pu s'exprimer par écrit ou au travers de prises de parole orales. Ce compte-rendu rappelle les principales prises de paroles et restitue les réponses apportées aux questions et observations formulées par les participants par écrit ou au travers de prises de parole orales lors des temps d'échanges.

La réunion était enregistrée. Elle est disponible au lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=VNSEM67DXnw&t>

Déroulé de la réunion

La réunion s'est tenue de 18h30 à 20h15 et s'est articulée autour de différentes séquences :

1. Retour sur l'année 2021
2. Les ambitions du projet
3. La conception des lots bâtis et le dispositif participatif en 2022
4. Temps d'échanges

1. Mots d'accueil

La réunion a été introduite par **Éric LEJOINDRE**, Maire du 18^e arrondissement de Paris, qui a partagé son regard sur le projet pour le quartier.

Éric LEJOINDRE se réjouit de voir les grands projets du 18^{ème} avancer et en particulier le projet Chapelle Charbon. Il tient à remercier l'ensemble des équipes de la mairie d'arrondissement, de la ville de Paris et de Paris & Métropole Aménagement pour leur travail sur les projets urbains qui ne prennent pas de retard malgré la crise sanitaire.

Il rappelle que de nombreux projets sont en cours dans le périmètre de Porte de la Chapelle : l'Arena, la réhabilitation du quartier Charles Hermite dans le cadre du projet Gare des Mines-Fillettes, l'arrivée du Campus Condorcet et l'émergence d'un nouveau quartier à Hébert.

Il indique que le parc Chapelle Charbon fait partie des engagements pris avec Madame Hidalgo, maire de Paris, et que le projet urbain permet de poursuivre l'aménagement du secteur qui doit relier le nord et le sud du quartier de Porte de la Chapelle. Ce projet urbain est inscrit dans un périmètre en grande évolution depuis de nombreuses années avec l'arrivée du tramway, l'ouverture de la station Front Populaire, la transformation de la ville d'Aubervilliers et l'émergence du quartier Chapelle International.

Une première tranche du parc a ouvert en 2020 et le dialogue autour du projet continue aujourd'hui. Ainsi, les équipes sont mobilisées pour poursuivre la concertation qui est indispensable et fait partie de l'ADN des projets du 18ème.

Il se réjouit de pouvoir avancer sur le volet urbain de Chapelle Charbon, qui va permettre de poursuivre ce travail de « retournement » de la ZAC de l'Évangile vers le nord. Ce projet, qui sera porteur de nouveaux logements et commerces permettra également :

- d'assurer un développement du parc au bénéfice des habitants ;
- de retrouver de l'activité dans cette partie du quartier ;
- d'améliorer les conditions de vie des habitants de ce quartier ;
- d'accueillir de nouveaux habitants.

Il rappelle que la production de logements familiaux est au cœur du projet afin que les familles puissent rester dans le 18^{ème}. En effet, seulement 14% des logements dans le 18^{ème} font 4 pièces ou plus.

Éric LEJOINDRE présente ensuite les chiffres de la programmation de logements :

- 50 % de logements locatifs sociaux (LS)

Et environ :

- **20% de logements en accession sociale (BRS)**
- 15% de logements en accession libre (LL)
- 15% de logements locatifs intermédiaires (LLI)

Il ajoute que la mairie d'arrondissement et la mairie de Paris ont une volonté très forte de promouvoir le Bail Réel Solidaire (BRS). Grâce à ce système, les ménages achètent le bâti (les murs), tandis que la Foncière de la Ville de Paris reste propriétaire du foncier (le terrain). C'est cette dissociation de la propriété du foncier et du bâti qui permet de réduire les prix de vente de moitié par rapport au marché privé (environ 5 000 € / m² contre 10 000 € en moyenne sur le marché immobilier classique). En permettant de construire des logements à prix maîtrisés dans la durée, ce dispositif anti-spéculatif en faveur de l'accession à la propriété des classes moyennes, favorise le maintien de la mixité sociale dans la capitale.

Il conclut en rappelant sa fierté de participer à la mutation de ce quartier avec les différents partenaires.

Sylvie BORST, Directrice générale de Paris & Métropole Aménagement prend ensuite la parole au sujet de la transition écologique au cœur du projet. L'opération Chapelle Charbon intègre des exigences environnementales particulièrement ambitieuses sur l'ensemble des champs de la transition écologique et rejoint les ambitions du PLU bioclimatique de Paris.

Sylvie BORST explique que P&Ma a élaboré un bilan carbone prévisionnel du futur quartier, en lien avec l'agence Franck Boutté Consultants, experte dans le domaine. Ce bilan carbone permet d'identifier les différents leviers d'actions pour réduire les émissions et de prioriser ces différentes actions. Les leviers d'actions sont nombreux :

- la gestion de l'eau avec la récupération des eaux pluviales ;
- la biodiversité et la végétalisation des espaces pour répondre aux enjeux de changement climatique ;

- les consommations énergétiques pour le chauffage et l'eau chaude, le quartier sera desservi par une boucle connectée au réseau vapeur de chauffage urbain (CPCU) ;
- la mobilité avec une voix apaisée pour desservir le quartier ainsi que des stationnements vélos et stations vélib' ;
- l'alimentation avec la volonté d'accompagner l'implantation de commerces alimentaires de proximité et d'activités variées qui relèveront de l'économie sociale et solidaire ;
- les bâtiments avec des objectifs de labels bas carbone très ambitieux.

Ces différents leviers ont pour objectif de diminuer les émissions de carbone du quartier pour arriver à 1/3 d'émissions en moins par rapport à un projet classique parisien.

2. Retour sur l'année 2021

L'**animatrice** donne ensuite la parole à **Adeline CHAMBE**, directrice de l'aménagement chez Paris & Métropole Aménagement. **Adeline CHAMBE** revient sur la démarche participative en 2021 et ses enseignements.

Le sujet des espaces publics et de leur programmation (notamment celle du square Raymond Queneau) a été au cœur des échanges en 2021. Le sujet de l'impasse Jean Cottin, au bout de laquelle se trouve une fresque, a également été abordé avec la question du devenir de la fresque. P&Ma travaille sur les différentes possibilités et proposera un temps d'échange à ce sujet.

Adeline CHAMBE fait ensuite le point sur les évolutions de la programmation, l'ensemble du projet et les différentes échéances.

L'**animatrice** passe ensuite la parole à l'équipe de concepteurs du projet urbain.

3. Les ambitions du projet

Sidonie BOUILLEROT, Architecte urbaniste du projet urbain – agence BASE présente les ambitions en matière de végétalisation :

- Le square Raymond Queneau dit « square de l'araignée » augmenté de 50 %
- La diffusion du parc dans les espaces publics apaisés favorables aux modes doux avec des circulations réduites
- La création d'espaces de pleine terre
- Entre 250 et 300 nouveaux arbres plantés (1/3 de surface plantée)
- Des parvis et places arborés pour se retrouver



Ces ambitions se retrouvent également dans la cour de l'école qui sera dans la continuité du parc et conçue comme une cour Oasis.

La diffusion paysagère va également se retrouver dans les cœurs d'îlots.

Antoine SANTIARD, Architecte du projet urbain - h2o, présente ensuite les ambitions en termes de projet urbain et architectural.

Plusieurs règles ont été établies selon 3 horizons :

- le socle : au sol, un RDC animé en interaction avec l'espace public
- le cœur : les six premiers étages de logements familiaux ouverts sur le parc et les cœurs d'îlots
- le haut : sur les deux derniers niveaux, des appartements en gradins avec une vue lointaine sur la ville

Enfin, il rappelle le système de bow-window et de saillies qui viennent animer les façades.

Antoine SANTIARD présente ensuite la vue en coupe et les cœurs d'îlots.

Il revient sur le traitement des rez-de-chaussée qui seront traversants avec une hauteur sous plafond qui permettra une transparence sur le parc et le cœur d'îlot. Ils intégreront des pièces mobilités, des halls des logements, des pièces pratiques ou encore des activités.

Enfin, **Antoine SANTIARD** présente les 3 piliers d'un quartier bas carbone : mobilité, déchet, construction, et les ambitions élevées en matière de construction bas carbone.

4. La conception des lots bâtis et le dispositif participatif en 2022

Catherine CENTLIVRE, responsable de projets à Paris & Métropole Aménagement fait un point d'actualité sur la conception des lots et les maîtres d'ouvrage des différents programmes.

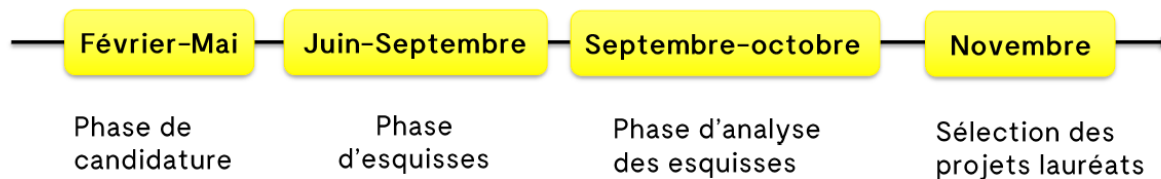
Les cinq lots de logements seront réalisés par les bailleurs sociaux RIVP, Paris Habitat et Immobilière 3F (lot C, D et B1), la Foncière de la Ville de Paris pour les logements en accession sociale (lots A et F) et un promoteur privé à désigner pour les logements en accession libre (lot B2).

L'îlot scolaire (lot E) sera réalisé par la Direction de la Construction, du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville de Paris.

Elle présente ensuite le calendrier du dispositif de conception concertée des lots.

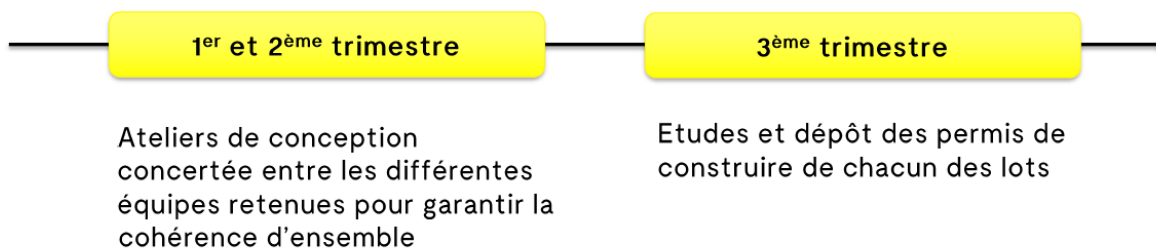
2022

Une année consacrée au choix des équipes, en différentes phases



2023

Une année de finalisation des projets



En 2022 les consultations d'architectes seront lancées par chaque maître d'ouvrage suivant un tempo commun pour permettre de sélectionner les équipes en fin d'année et de tenir des Ateliers de conception collectifs en 2023.

La consultation du lot privé suivra le même calendrier et permettra de retenir une équipe Promoteur + Architecte fin 2022.

Cet avancement commun des lots vise à garantir une cohérence d'ensemble des projets, puis à limiter dans le temps les nuisances des chantiers de construction pour les riverains.

Catherine CENTLIVRE, présente ensuite le dispositif participatif imaginé sur l'année 2022.

Ce dispositif est construit avec les bailleurs amenés à réaliser les lots et gestionnaires des lots actuels. Il permettra aux locataires et aux riverains d'alimenter la production des cahiers des charges remis aux architectes. Au travers d'une annexe citoyenne, les habitants pourront s'exprimer. Ensuite, sur la phase d'analyse, ils pourront contribuer à travers la remise d'un avis citoyen aux comités de sélection.

En 2023, auront lieu des ateliers de conception avec les architectes.

5. Temps d'échanges

Lors du temps d'échanges, les participants ont posé les questions suivantes. Celles-ci sont classées par thématiques pour en faciliter la lecture :

- Espaces verts et végétalisation
- Projet urbain et architecture
- Programmation
- Dispositif participatif

Espaces verts et végétalisation

Des questions sont posées sur la taille finale du parc Chapelle Charbon et les échéances de réalisation.

Adeline CHAMBE répond que le parc fera à terme 6,5 hectares :

- 3 hectares sont déjà ouverts depuis 2020 ;
- après le passage du Charles de Gaulles Express, 1,5 hectares supplémentaires ouvriront ;
- 2 hectares supplémentaires sont également actés sur le site de Cap 18.



Éric LEJOINDRE ajoute que CAP 18 va permettre de créer un véritable lien avec l'aménagement du secteur Hébert. Il indique que les discussions sont en cours avec Covivio, titulaire du bail pour permettre d'avancer sur le projet d'extension de 2 ha supplémentaires.

Adeline CHAMBE précise que le square Raymond Queneau ne fait pas partie de ces 6,5 hectares et que sa réalisation ne pourra pas se faire de manière concomitante avec l'aménagement de l'axe Chapelle Max Dormoy qui sera réalisé en 2023.

Monsieur ANSART, président de l'Association pour le Suivi de l'Aménagement Paris Nord – Est (ASA PNE), ajoute qu'étant donné la réalisation du CDG Express qui ne se fera pas avant 2026/2027, l'extension ne pourra être réalisée avant 2028 ou plus, et la troisième phase du parc se fera donc bien après 2028.

Plusieurs questions sont posées sur la place des chiens dans le parc Chapelle Charbon et dans le futur square Raymond Queneau.

Éric LEJOINDRE répond que les expériences avec les cani-parcs dans cette partie de l'arrondissement se déroulent bien, notamment avec un cani-parc dans le parc Eole qui a vocation à s'agrandir. Une réflexion va être menée dans les prochains mois avec des associations spécialisées afin de réaliser de la médiation auprès d'habitants qui craignent le contact avec les animaux. En effet, la place du chien est une véritable question notamment par rapport aux chiens dangereux. Il précise que des alertes ont

déjà été reçues par rapport à la présence de chiens dangereux. Le sujet est donc sensible et complexe, il faudra trouver de l'espace pour les chiens tout en prenant en compte les craintes des habitants.

Monsieur JARSAILLON s'interroge sur les continuités paysagères prévues entre le projet Chapelle Charbon et les aménagements aux alentours, en particulier :

- avec le réaménagement La Chapelle - Marx Dormoy ;
- avec la petite ceinture, sur le tronçon à l'ouest du parc coté Porte de la Chapelle, en s'appuyant sur l'héritage ferroviaire du quartier.

Adeline CHAMBE répond que le sujet de l'articulation entre l'axe Chapelle – Marx Dormoy et le projet est travaillé en lien avec les équipes de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) de la Ville de Paris afin de bien coordonner les deux projets.

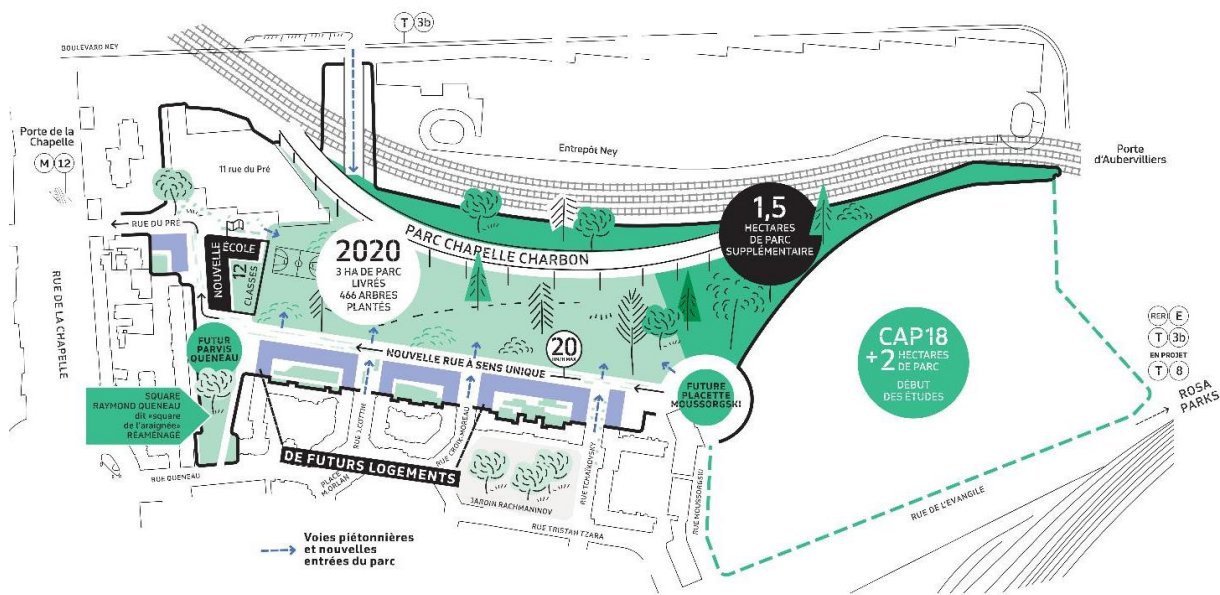
Catherine CENTLIVRE ajoute qu'il y a une connexion paysagère possible avec la petite ceinture derrière le bâtiment du 11 rue du Pré et une mise en réseau identifiée dans la trame verte et bleue de l'arrondissement. Ce secteur est situé en dehors des limites de la ZAC mais les équipes travaillent pour assurer une connexion. De plus, le travail de la DEVE sur la deuxième phase du parc vers le nord va permettre d'approfondir ces sujets de liaison et de trame verte et bleue.

Éric LEJOINDRE ajoute que des discussions vont être lancées avec la tour Super Chapelle - au 100 rue de la Chapelle - afin de prolonger le parc vers l'ouest. Cette tour dispose d'un espace vert privé et relié à la rue. Certains membres de la copropriété voudraient profiter du réaménagement pour réfléchir à l'amélioration qualitative de leur espace privé et donc imaginer une continuité végétale avec la rue.

Un participant questionne la déminéralisation des sols et propose de prévoir un dallage qui absorbe la pluie et restitue l'humidité en cas de chaleur.

Julien Bellenoue répond que les matériaux utilisés dans le cadre du projet vont être innovants, il sera utilisé pour les zones pavées des joints sablés ou enherbés pour obtenir une perméabilité maximale. Il précise qu'au niveau de la future voie apaisée qui traversera le quartier il est plus difficile d'envisager des matériaux poreux du fait de la circulation, mais toutes les continuités douces aux abords de cette voie seront dans des matériaux poreux et innovants.

Projet urbain et architecture



Un participant demande pourquoi le bâtiment de la BAPSA va être démoli.

Adeline CHAMBE répond que le souhait est de démolir le moins possible dans les opérations d'aménagement afin d'éviter les émissions de carbone mais que le bâtiment de la BAPSA représente un « verrou » dans l'accès au parc et au futur quartier. C'est pourquoi il a été décidé de réimplanter à un autre endroit les activités de la BAPSA. Cette démolition aura lieu à la fin de l'opération d'aménagement (2025/2026).

Monsieur LAZERGES rebondi sur le sujet de la démolition de ce bâtiment et propose d'en faire un lieu pour une activité culturelle.

Catherine CENTLIVRE précise que la BAPSA ferme aujourd'hui l'accès vers le square Raymond Queneau. De plus, ce square a fait l'objet de mésusages et de problèmes d'entretien, il est d'ailleurs fermé actuellement. La démolition du bâtiment va permettre d'étirer le parc le plus loin possible dans le quartier et d'attirer de nouveaux flux, notamment vers l'école qui accueillera les enfants du quartier mais aussi d'Hébert.

Elle ajoute qu'un travail a été réalisé l'année dernière avec les jeunes et les habitants, il est remonté un besoin de délimiter des espaces pour chacun et le square Raymond Queneau va justement offrir un espace de proximité.

Elle précise qu'il y a également une réflexion autour de la programmation des rez-de-chaussée pour des activités culturelles et des services de proximité en compléments des équipements déjà présents dans le quartier (une bibliothèque, un futur centre d'animation social et culturel rue Hébert).

Ainsi, il y aura une grande diversité d'espaces verts : le grand parc Chapelle Charbon, le square Raymond Queneau, la réserve de biodiversité tournée vers la petite ceinture et le lien avec le square Rachmaninov viendront animer le quartier.

Un participant demande à quoi correspond le bâtiment 11 rue du Pré sur la carte.

Éric LEJOINDRE répond qu'il s'agit d'un bâtiment appartenant à la ville de Paris (Direction des Affaires Culturelles et Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports).

Un participant demande combien d'étages fera le « cœur ».

Antoine SANTIARD répond que les bâtiments de 8 étages sont prévus avec un « cœur » de 6 niveaux qui viendront se raccorder à l'existant et les 6^{ème} et 7^{ème} étages qui présenteront un recul permettant de préserver la vue des habitants des immeubles existants.



Un participant demande si les nouveaux bâtiments vont diminuer l'ensoleillement sur le parc Chapelle Charbon.

Monsieur ANSART, explique que l'association s'interroge sur l'immeuble F et les possibles ombres portées qu'il entrainera sur le parc. Selon lui, cet immeuble va également couper la perspective depuis le parc Chapelle Charbon vers Chapelle International.

Il ajoute que l'association a demandé une réorientation du projet. Il a tout de même bien noté des évolutions sur le plan environnemental et sur le nombre de logements, revu à la baisse.

Catherine CENTLIVRE répond que les bâtiments sont construits plein nord et que l'ombre portée ne va pas augmenter, elle n'ira pas jusqu'au parc. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles le grand auvent est maintenu dans le parc afin de créer de l'ombre dans cet espace très ensoleillé.

De la même manière, l'îlot F situé à l'ouest ne va pas créer d'ombre portée sur le parc car il est éloigné, derrière l'école qui, elle, sera construite sur 3 niveaux maximum. Cet îlot s'intègre dans les hauteurs des bâtiments mitoyens (le 11 du Pré et le bâtiment de la Sablière).

Les îlots A et F vont marquer les entrées du quartier avec ces deux programmes de hauteurs différentes jusqu'à 10 étages. Ils vont s'intégrer dans la composition générale du quartier et dans le paysage.

Éric LEJOINDRE ajoute que le bâtiment F est un élément important pour la qualité urbaine du quartier, en accueillant des habitants, il va devenir un îlot de stabilité en évitant les mésusages sur ce secteur.

Un participant demande pourquoi les nouveaux bâtiments ne sont pas plus rapprochés des façades existantes et cela afin de laisser plus de place au parc Chapelle Charbon.

Antoine SANTIARD répond que la distance a été déterminée en prenant en compte les usages et les besoins des logements existants de manière à faire en sorte que :

- les îlots futurs fonctionnent en termes de gabarit et respectent les règles d'ouverture sur le ciel et de distance de l'un à l'autre;
- que les cœurs d'îlots créés soient agréables pour les logements existants dont les fenêtres ouvrent des vues secondaires ou indirectes.

Éric LEJOINDRE précise que la distance prévue permet également d'avoir des logements avec des ouvertures vers le sud. Ces nouveaux logements seront donc agréables pour les habitants notamment l'hiver.

Un participant demande à quelle échéance va être ouvert l'accès au parc Chapelle Charbon rue du Pré.

Adeline CHAMBE répond que l'ouverture rue du Pré va se faire en avance de phase afin d'ouvrir au plus tôt le parc sur l'axe la Chapelle - Max Dormoy. Ainsi, les études sont lancées en vue d'une livraison prévisionnelle à automne 2023. Les études techniques doivent permettre de consolider le planning.

Monsieur ANSART, questionne sur le ravalement des bâtiments existants. Il ajoute que le front bâti va cacher le problème sans le régler.

Les futurs bâtiments vont permettre d'achever les constructions existantes livrées dans les années 90 qui se sont arrêtées « brutalement » par des pignons aveugles en bordure du terrain ferroviaire. Les nouveaux programmes seront réalisés par les propriétaires-gestionnaires des bâtiments existants, afin de permettre autant que possible une action globale également sur l'existant.

Programmation

Monsieur METAYER, de l'association Vivre au 93 Chapelle souhaiterait plus d'information sur le fonctionnement des immeubles en BRS. Il remercie l'équipe de Paris & Métropole Aménagement pour les dernières propositions autour du projet. Il trouve que l'ouverture de toute la zone grâce aux nombreux accès prévus est remarquable. De plus, ce qui est proposé pour le réaménagement du square Raymond Queneau répond aux attentes et il défend l'idée de couper certains des arbres hauts existants qui l'assombrissent. Enfin, il conclut que le projet le satisfait.

Éric LEJOINDRE répond que le BRS a déjà été testé dans le cadre du projet Saint Vincent de Paul avec Paris & Métropole Aménagement et a été une réussite avec 10 fois plus de demandes que d'offres potentielles. Cela fonctionne avec la dissociation de la propriété du bâti et du logement qui permet de proposer des baux de 99 ans rechargeables autour de 5 000 euros le m² (soit environ la moitié du prix par rapport aux prix du quartier). La ville travaille avec la Foncière de la ville de Paris pour faire en sorte que les propriétaires puissent transmettre leur bien ou le revendre, mais dans des conditions différentes par rapport aux biens privés pour éviter les spéculations individuelles. [Il renvoie au site de P&Ma pour obtenir plus d'informations.](#)

Le dispositif participatif

Monsieur ANSART, explique que le compte-rendu de la réunion publique en avril 2021 ne lui convient pas et n'a pas été fidèle aux échanges. Il souhaite que les personnes qui s'expriment à l'oral soient indiquées sur le prochain compte-rendu.

Monsieur ANSART, ajoute qu'il faut concerter bien en amont du projet, comme il était prévu dans la lettre de mission de juin 2019, et trouve qu'il est maintenant un peu tard. Il regrette que la participation ait été limitée sur ce projet, contrairement à d'autres projets.

L'animatrice répond que ses remarques sont bien prises en compte.

Un participant demande si les habitants et les associations auront accès pour avis au cahier des charges des constructions.

Catherine CENTLIVRE explique qu'un ou deux ateliers vont être organisés au printemps pour expliquer la démarche participative imaginée. Le cahier des charges des futures constructions pourra être complété avec les habitants et les associations sur les points d'usage et de vigilance à apporter au projet.

Monsieur ANSART demande une représentation des habitants dans le jury de concours d'architectes comme cela se fait sur d'autres projets.

Monsieur LAZERGES explique que la participation des habitants au jury du choix des équipes d'architectes a été pratiquée rue de Girard ou encore pour un immeuble rue Marx Dormoy, dans le cadre d'une opération ponctuelle réalisée par un bailleur ou la ville de Paris. Il ajoute que dans la mesure où la répartition a été faite entre les différents lots, il faut réfléchir à cette participation des habitants et associations aux jurys de sélection.

Catherine CENTLIVRE précise qu'en effet, les riverains pourront contribuer à l'analyse des projets, formuler un avis et le porter devant le jury soit par écrit soit à l'oral afin de faire connaître l'avis des habitants sur le projet. L'intérêt de cet avis est d'abord son écriture collaborative à plusieurs mains. La participation des habitants et leur voix aux jurys pour porter ces avis va être étudiée en lien avec les bailleurs.

6. Les enseignements de la soirée

Éric LEJOINDRE, Maire du 18^e arrondissement de Paris termine la soirée en concluant que le projet Chapelle Charbon est un des projets les plus emblématiques dans Paris ces dernières années. A travers ce projet, le nouveau Paris du 21^{ème} siècle s'écrit.

Il rappelle que les réunions ont vocation à permettre à une diversité de personnes de s'exprimer. La capacité de prise de parole dans ces réunions pourra être retravaillée car il constate avec d'autres élus que ce sont surtout des hommes qui se sont exprimés ce soir.

Enfin, il remercie les personnes qui ont contribué avec leurs questions et préoccupations à partir desquelles le projet va continuer d'avancer pour faire en sorte que l'aménagement soit le plus adapté possible aux besoins de tous. Il remercie également l'engagement de tous les acteurs sur le projet et particulièrement Paris & Métropole Aménagement, les bailleurs et les experts.

Il précise avant de clore la soirée que les prochaines rencontres pourront être organisées en présentiel et distanciel pour offrir à tous la possibilité d'y assister le plus facilement possible.